



**Page d'informations officielles (PIO) n°1 / 2026**  
**Février 2026**

Au rythme des saisons, l'actualité communale évolue, apportant son lot de nouveautés, de projets et d'informations utiles. À travers cette Page d'Informations Officielles, la Municipalité de Cugy vous invite à découvrir les dernières nouvelles qui animent la vie de la Commune : prévention, événements, services, et bien plus encore.

---

**Séance publique de présentation des candidats à la Municipalité**

Dans le cadre des élections communales générales 2026, la Municipalité informe la population qu'une séance publique de présentation des candidats à la Municipalité se tiendra **le mercredi 25 février 2026 à 19h30**, à la Maison villageoise. Cette rencontre offrira à la population l'occasion de découvrir les candidats en lice, de mieux connaître leurs parcours et leurs motivations, et de s'informer sur les enjeux à venir pour la Commune de Cugy.

La Municipalité invite les habitants à prendre part à cette soirée d'échanges et d'information qui se conclura par un moment convivial autour d'un apéritif.

**Nouvel horodateur au parking de la Cavenettaz**

En raison de la désactivation du réseau 3G par l'opérateur réseau Swisscom en ce début d'année, l'horodateur du parking de la Cavenettaz sera changé dans le courant du mois de janvier 2026.

Cet horodateur prendra en charge les pièces de monnaie, les cartes et les applications Apple, Samsung et Google Play. Une connexion à l'application PrestoPark est également possible pour la programmation et le paiement online d'un stationnement.

La Municipalité rappelle que la première heure de stationnement est gratuite sur ce parking et que des contrôles de stationnement sont régulièrement effectués.

**Repas des Aînés 2026**

Le jeudi 19 mars 2026 se tiendra le traditionnel Repas des Aînés à la Maison villageoise. Les seniors recevront prochainement une invitation dans leur boîte aux lettres pour s'inscrire à ce repas, qui débutera comme à l'accoutumée par un verre de l'amitié à 11h30.

La Municipalité se réjouit d'ores et déjà de partager ce moment convivial avec eux.



## Grand concours public de création visuelle



La Municipalité de Cugy est heureuse d'annoncer que la Commune a pu finaliser l'acquisition d'une parcelle viticole en Lavaux (Saint-Saphorin), laquelle avait été adoptée par le Conseil communal le 9 octobre 2025.

Afin d'impliquer la population dans ce beau projet, la Municipalité lance un concours graphique ouvert à tous les Cugierans : **la création des futures étiquettes du vin communal !**

Votre création devra refléter l'esprit de notre Commune, ses valeurs, son caractère, tels que vous les percevez, tout en respectant les critères suivants :

- Création de trois étiquettes pour les bouteilles de vin blanc, rosé et rouge : les participants peuvent proposer une création pour une, deux ou trois étiquettes selon leur envie et motivation,
- Les trois étiquettes peuvent être similaires ou différentes, mais non identiques car elles doivent permettre une différenciation aisée du contenu de la bouteille,
- Respect des dimensions de l'étiquette : 85 mm x 115 mm au maximum,
- Format de la création : sur papier ou par informatique (fichiers vectoriels : SVG, PDF ou PSE),
- Intégration du blason de la Commune de Cugy : il peut s'agir d'une variation artistique de votre cru, mais le blason doit rester reconnaissable,
- Intégration du nom de la Commune de Cugy : même remarque que pour le blason ; toute autre mention géographique (comme Lavaux ou St-Saphorin) est exclue,
- Intégration d'une touche de rouge rappelant celui des armoiries de Cugy, étant précisé que la colerette (la partie autour du goulot) sera noire uni (et ne fait pas partie du concours),
- Le verso de la bouteille (contre-étiquette) n'est pas concerné par le concours.

**Le gagnant du concours fera l'objet d'un article dans les Reflets de Cugy, dans lequel il pourra présenter son œuvre et se verra remettre en primeur le premier carton du vin communal.** Une récompense différente sera offerte si le gagnant ne consomme pas d'alcool.

La Commune de Cugy communiquera également les résultats du concours par ses vecteurs usuels de communication.

**Délai d'envoi des créations : mercredi 18 mars 2026, 17h00**, par dépôt au guichet de l'administration communale (durant les heures d'ouverture), par courrier postal (Rue du Village 13, Case postale 27, 1053 Cugy) ou par e-mail ([info@cugy-vd.ch](mailto:info@cugy-vd.ch)).

Pour tout renseignement complémentaire, le Secrétariat municipal se tient à votre disposition au 021 731 22 44 ou par e-mail.

Place à la créativité ! Nous nous réjouissons d'ores et déjà de découvrir vos idées !

*S'agissant d'un concours purement artistique, sur une base volontaire et bénévole, les règles de ce concours se veulent simples et souples. Peuvent ainsi participer toutes les personnes dont le domicile principal est officiellement inscrit à Cugy, sans limite d'âge et sans restriction quant aux éventuels liens de parenté avec les membres des autorités communales ou quant aux éventuelles fonctions communales exercées. Seuls les membres du jury sont exclus du concours. Le jury sera libre de son choix et aucune voie de recours ne sera ouverte contre sa décision.*



## La Commune de Cugy se dote d'une chaîne WhatsApp

L'information et l'actualité évoluent très rapidement. Afin de pouvoir communiquer de manière simple, directe et efficace, la Municipalité de Cugy a décidé de doter la Commune d'un nouvel outil de communication : une chaîne WhatsApp.

Ce nouveau canal permettra ainsi de diffuser rapidement les informations importantes, les actualités communales et les annonces utiles à la population. Il s'agit d'une chaîne d'information dans laquelle la Commune partage les messages, sans espace de commentaires.

Pour vous abonner à la page, il suffit de scanner le code QR :



La Commune de Cugy est aussi présente sur LinkedIn (Commune de Cugy VD).  
Toutes les actualités peuvent également être consultées sur l'application COMMUNEapp.

# Tout Cugy dans la poche!

Les infos pratiques et l'actualité de votre Commune en toute simplicité sur COMMUNEapp.

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Scannez les QR codes pour télécharger l'application COMMUNEapp

COMMUNEapp

Commune de Cugy

Logo of the Commune de Cugy VD



## Impôt sur les chiens

Les propriétaires de chiens sont tenus d'annoncer à l'administration communale, **jusqu'au 27 février 2026** :

1. les chiens adoptés ou reçus en 2025 ;
2. les chiens nés en 2025 et restés en leur possession ;
3. les chiens décédés, vendus ou donnés en 2025 (en cas de décès, il est nécessaire de fournir une attestation du vétérinaire ou une facture d'euthanasie ou de crémation.)
4. les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

**Les chiens déjà annoncés en 2025 et restés chez le même propriétaire sont inscrits d'office.**

Nous rappelons que tout propriétaire d'un chien nouvellement acquis ou d'un chien nouveau-né doit l'identifier au moyen d'une **puce électronique** mise en place par un vétérinaire.

Le Préposé au Contrôle des habitants se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions par mail à [population@cugy-vd.ch](mailto:population@cugy-vd.ch) ou par téléphone au 021 731 22 44.

-----

### Recensement des chiens au 1<sup>er</sup> janvier 2026

(à compléter et à renvoyer avec une copie du carnet de votre nouveau chien)

**Nom du propriétaire :** .....

**Prénom :** .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Mobile : .....

Depuis quand possédez-vous le(s) chien(s) :

1 : .....

2 : .....

1. **Race :** ..... Né le : ..... Sexe : .....

Robe : ..... Nom : .....

2. **Race :** ..... Né le : ..... Sexe : .....

Robe : ..... Nom : .....

Date : .....

Signature : .....